



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 14 mai 2019 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Présences : Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Karine Bérubé, conseillère
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Lucie Coallier, greffière

Absence : Madame Gabrielle Labbé, conseillère

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire Pierre Séguin, agissant à titre de président de l'assemblée, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

ORGANISATION

19-05-183 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

IL EST proposé par Kim Comeau, appuyé par Nancy Pelletier et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 mai 2019 avec la modification suivante :

AJOUT :

1. Sous la rubrique RESSOURCES HUMAINES, ajout du point intitulé "Dossier de l'employé - François Deneault - Transaction et quittance finale"

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-184 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 9 AVRIL 2019 À 19 H 30 - APPROBATION**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

IL EST proposé par Marc Deslauriers, appuyé par Mathieu Auclair et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 avril 2019 à 19 h 30 tel que présenté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

19-05-185 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES EXTRAORDINAIRES TENUES LES 16, 27 ET 30 AVRIL ET LE 1ER MAI 2019 - APPROBATION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

IL EST proposé par Marc Deslauriers, appuyé par Mathieu Auclair et résolu :

D'APPROUVER, tels que présentés, les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil municipal tenues aux jours, dates et heures suivants :

- Le mardi 16 avril 2019 à 21 h
- Le samedi 27 avril 2019 à 14 h 30
- Le mardi 30 avril 2019 à 19 h 5
- Le mercredi 1er mai 2019 à 18 h

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-186 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - DÉCLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE - RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

CONSIDÉRANT que la majorité des émissions de gaz à effet de serre du territoire métropolitain provient des activités de transport des personnes et des marchandises;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles les pluies et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal 2031 (PMAD) a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont fait partie la Ville de L'Île-Perrot, a demandé à l'Autorité de transport métropolitain de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre dans l'élaboration de son plan stratégique de développement de transport collectif;

CONSIDÉRANT la tenue, les 18 et 19 octobre dernier, de l'Agora métropolitaine au cours de laquelle des discussions entre élus, citoyens et divers représentants de la société civile ont donné lieu à 40 recommandations à tenir compte dans le futur exercice d'élaboration du plan d'action 2019-2023 du PMAD;

CONSIDÉRANT que la CMM tient compte des changements climatiques dans l'ensemble des rapports, plans et autres documents qu'elle produit;

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Karine Bérubé et résolu :

D'APPUYER la résolution de la CMM numéro CC18-046 relativement à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

DE RECONNAÎTRE que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC.

DE POURSUIVRE la mise en oeuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la CMM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-187 PARTICIPATION/RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES - ASSOCIATION FILIPINO-CANADIENNE DE VAUDREUIL-SOULANGES - SOIRÉE FESTIVE

IL EST proposé par Marc Deslauriers, appuyé par Karine Bérubé et résolu :

D'AUTORISER l'achat de deux billets de participation à une célébration de la fête de l'indépendance des Philippines et du mois du patrimoine philippin organisée par l'Association filipino-canadienne de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 15 juin 2019 à l'Omni-Centre de Pincourt.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 50 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-188 PARTICIPATION/RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI VAUDREUIL-SOULANGES - COCKTAIL DE DÉPART

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Karine Bérubé et résolu :

D'AUTORISER l'achat de deux billets de participation à un cocktail de départ organisé par le Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 5 juin 2019 au Sunny's Resto Bar.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 60 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-189 PARTICIPATION/RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES - CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES - COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE 2019

IL EST proposé par Kim Comeau, appuyé par Karine Bérubé et résolu :

D'AUTORISER l'achat de trois billets de participation au colloque Les Arts et la Ville 2019, y compris la soirée de gala, organisé par le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, qui aura lieu du 5 au 7 juin 2019 au Château Vaudreuil.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 600 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-190 PROGRAMME GOUVERNEMENTAL - AIDE AUX PROJETS - APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019-2020

IL EST proposé par Kim Comeau, appuyé par Nancy Pelletier et résolu :

D'AUTORISER la production et le dépôt au ministre de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière pour l'année 2019-2020 dans le cadre du programme Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

DE DÉSIGNER madame Sonya Baron, bibliothécaire, et madame Danielle Rioux, trésorière, comme mandataires aux fins de ce projet.

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville à financer la totalité du projet d'une somme de 108 316 \$, incluant la subvention du Ministère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-191 RAPPORT - RELIP - RAPPORT FINANCIER 2018 - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport financier de la Régie des équipements en loisir de l'Île-Perrot pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

19-05-192 RAPPORT ANNUEL - RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - ADOPTION

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4) prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 1er juin 2010 et que le rapport annuel 2018 des activités du Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot a été préparé par son directeur, monsieur Éric Parna;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie de ce rapport et en ont pris connaissance.

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Mathieu Auclair et résolu :

D'ADOPTER le rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie relatif aux activités du Service de sécurité incendie de L'Île-Perrot.

D'AUTORISER la transmission de ce rapport à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-193 SOUMISSION PUBLIQUE - APPEL D'OFFRES 2019-02 PUB - RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA 23E AVENUE : CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EN CHANTIER - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2019-02 PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour des services professionnels visant à assurer le contrôle de la qualité et le contrôle des matériaux lors des travaux de gainage et d'infrastructures municipales sous et sur la 23e Avenue;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 7 mai 2019, puis l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres.

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Nancy Pelletier et résolu :

D'ADJUGER le contrat à DEC Enviro (9139-6903 Québec inc.) visant le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de renouvellement des infrastructures de la 23e Avenue, au coût de 17 302 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 2 mai 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 18 164,94 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 654.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-194

SOUSSION SUR INVITATION - APPEL D'OFFRES 2019-07 INV - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL DU BOULEVARD PERROT - FOURNITURE DE TABLES ET DE PARASOLS - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 2019-07 INV par lequel la Ville a demandé des soumissions pour la fourniture et la livraison de tables et de parasols pour le sentier multifonctionnel situé entre l'autoroute du Souvenir et la 3e Avenue, le long du boulevard Perrot;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 18 avril 2019, puis l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres.

IL EST proposé par Mathieu Auclair, appuyé par Nancy Pelletier et résolu :

D'ADJUGER le contrat à Techsport inc. pour la fourniture et la livraison de tables et de parasols pour aménager le sentier multifonctionnel du boulevard Perrot, au coût de 16 466,50 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 15 avril 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 17 287,77 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-195

SOUSSION SUR INVITATION - APPEL D'OFFRES 2019-08 INV - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL DU BOULEVARD PERROT - FOURNITURE DE BANCS - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 2019-08 INV par lequel la Ville a demandé des soumissions pour la fourniture et la livraison de bancs pour aménager le sentier multifonctionnel situé entre l'autoroute du Souvenir et la 3e Avenue, le long du boulevard Perrot;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 18 avril 2019, puis l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres.

IL EST proposé par Mathieu Auclair, appuyé par Nancy Pelletier et résolu :

D'ADJUGER le contrat à Atmosphère inc. pour la fourniture et la livraison de bancs pour aménager le sentier multifonctionnel du boulevard Perrot, au coût de 30 377,30 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 16 avril 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 31 892,37 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESSOURCES HUMAINES

19-05-196 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Nancy Pelletier et résolu :

D'ENTÉRINER les mouvements de personnel pour la période du 6 avril au 10 mai 2019 tels que figurant sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 4 du Règlement sur la délégation de pouvoirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-197 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - DÉPÔT ET APPROBATION

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Kim Comeau et résolu :

D'ENTÉRINER les embauches pour la période du 6 avril au 10 mai 2019 telles que figurant sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 4 du Règlement sur la délégation de pouvoirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-198 DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - FRANÇOIS DENEULT - TRANSACTION ET QUITTANCE FINALE

CONSIDÉRANT que l'employé est à l'emploi de la Ville de L'Île-Perrot depuis le 19 octobre 2015 et occupe le poste de chef de division des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les parties désirent mettre un terme à leurs obligations réciproques et ainsi établir les modalités à l'amiable et de façon définitive;

CONSIDÉRANT que les parties désirent régler cette terminaison d'emploi à l'amiable et toute question découlant de l'emploi ou de la cessation de l'emploi de l'employé au sein de la Ville.

IL EST proposé par Marc Deslauriers, appuyé par Kim Comeau et résolu :

D'AUTORISER le directrice générale à signer, au nom de la Ville, la transaction et quittance finale qui met un terme au lien d'emploi de François Deneault et qui règle à l'amiable et de façon définitive toute question découlant de l'emploi ou de la cessation d'emploi de celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESSOURCES FINANCIÈRES

19-05-199 COMPTES À PAYER – DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – AVRIL 2019

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Marc Deslauriers et résolu :

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois d'avril 2019 totalisant 1 355 285,77 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-200 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE - BOUGEBOUGE - ÉVÉNEMENT SURF & TURF

IL EST proposé par Mathieu Auclair, appuyé par Karine Bérubé et résolu :

D'ACCORDER un don de 150 \$ à l'organisme BougeBouge pour l'événement Surf & Turf qui aura lieu le 9 juin 2019 au Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-201 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE - ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU - GALA DE LA RÉUSSITE 2019

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Mathieu Auclair et résolu :

D'ACCORDER un don de 300 \$ à la commission scolaire des Trois-Lacs visant à attribuer quatre bourses de 75 \$ chacune lors du Gala de la réussite de l'école secondaire du Chêne-Bleu qui aura lieu le 6 juin 2019.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-202 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE - LIONS DU LAC SAINT-LOUIS - GRATUITÉ DE SALLE POUR UNE SOIRÉE BINGO

IL EST proposé par Marc Deslauriers, appuyé par Kim Comeau et résolu :

D'AUTORISER la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Denis O'Connor située au centre communautaire Paul-Émile-Lépine pour une soirée bingo de l'équipe de balle rapide féminine des Lions du Lac St-Louis qui aura lieu le 18 mai 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-203 DON ACCORDÉ PAR LA VILLE - MONTÉRÉGIE WEST COMMUNITY NETWORK - GRATUITÉ DE SALLE POUR LE YOUTH GALA VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST proposé par Marc Deslauriers, appuyé par Karine Bérubé et résolu :

D'AUTORISER la mise à disposition, à titre gratuit, des salles Faust et O'Connor situées au centre communautaire Paul-Émile-Lépine pour la première édition du Youth Gala Vaudreuil-Soulanges du Montérégie West Community Network qui aura lieu le 31 mai 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-204 RAPPORT FINANCIER – INFORMATIONS FINANCIÈRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EXERCICE 2018 – DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du relevé des coûts d'opération et d'immobilisations du service de protection contre les incendies pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

RESSOURCES MATÉRIELLES

19-05-205 ACHAT DE MATÉRIEL - BALANÇOIRE ACCESSIBLE EN FAUTEUIL ROULANT - SERVICE DES LOISIRS

IL EST proposé par Kim Comeau, appuyé par Nancy Pelletier et résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une balançoire accessible en fauteuil roulant avec toit du fournisseur Go-Élan, au coût de 9 007,81 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 30 avril 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9 457,07 \$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en deux ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-206 ACHAT DE MATÉRIEL - BANCS NEOLIVIANO - SERVICES TECHNIQUES, TRAVAUX PUBLICS ET EMBELLISSEMENT

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Karine Bérubé et résolu :

D'AUTORISER l'achat de trois bancs de marque Neoliviano du fournisseur Landscape Forms inc., au coût total de 6 972,75 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 10 avril 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 320,52 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-207 ACHAT DE MATÉRIEL - CAMÉRAS DE SURVEILLANCE ET LUMINAIRES - SERVICES TECHNIQUES, TRAVAUX PUBLICS ET EMBELLISSEMENT

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Marc Deslauriers et résolu :

D'AUTORISER l'achat avec installation d'équipements de sécurité, notamment des caméras de surveillance et des luminaires, pour l'aire de détente qui sera aménagée à la pointe de Brucy.

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 6 500 \$ plus les taxes applicables.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en deux ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-208 ACHAT DE MATÉRIEL - POMPE D'EAU BRUTE AVEC MOTEUR - SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX

IL EST proposé par Mathieu Auclair, appuyé par Marc Deslauriers et résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une pompe à turbine verticale d'eau brute, y compris le moteur électrique, pour remplacer la pompe numéro 3 à l'usine de filtration, du fournisseur DXP Canada / Natpro, au coût de 20 350 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 29 avril 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 21 364,96 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve Eau et Voirie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-209 ACHAT DE MATÉRIEL - POUBELLES MULTIPLICITY - SERVICES TECHNIQUES, TRAVAUX PUBLICS ET EMBELLISSEMENT

IL EST proposé par Mathieu Auclair, appuyé par Marc Deslauriers et résolu :

D'AUTORISER l'achat de trois poubelles de marque MultipliCITY du fournisseur Landscape Forms inc., au coût de 7 607,25 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 10 avril 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 986,66 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

19-05-210 CONTRAT DE SERVICE - PAYSAGISTE ADA - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER MULTIFONCTIONNEL DU BOULEVARD PERROT - POSE DE PAVÉ

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Karine Bérubé et résolu :

D'OCTROYER un contrat de services à Paysagiste ADA inc. pour la fourniture et la pose de pavé afin d'aménager une placette le long du sentier multifonctionnel du boulevard Perrot, au coût de 14 446,74 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre du 18 avril 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 15 167,27 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-211 ENTENTE - NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET MARCHÉ DES SAVEURS DE L'ÎLE PERROT - ADDENDA - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la Ville de L'Île-Perrot et le Marché des saveurs de l'île Perrot ont conclu une entente quinquennale le 18 avril 2019 pour l'organisation d'un marché public;

CONSIDÉRANT que l'article 10 de l'entente prévoit que celle-ci ne peut être modifiée que par un addenda écrit signé par les trois parties;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent de modifier le paragraphe 8 de l'article 2 de l'entente pour que le Marché des saveurs de l'île Perrot puisse disposer d'une période de 5 mois (et non 2 mois) pour soumettre son rapport financier vérifié.

IL EST proposé par Kim Comeau, appuyé par Marc Deslauriers et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, au nom de la Ville de L'Île-Perrot, l'addenda à l'entente 2019-2023 relativement à l'organisation d'un marché public à intervenir avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et le Marché des saveurs de l'île Perrot.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-212 ENTENTE - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA
POINTE-DU-MOULIN - RENOUELEMENT 2019 À 2021

Monsieur le maire Pierre Séguin déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question. Conséquemment, il quitte la salle lors de la présentation, des délibérations et du vote concernant le présent dossier.

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Mathieu Auclair et résolu :

DE RENOUELER l'entente de partenariat entre la Ville de L'Île-Perrot et la Société de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin pour les années 2019, 2020 et 2021, selon les termes de la proposition soumise le 26 mars 2019.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 500 \$ par année, pour un total de 19 500 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-213 RÈGLEMENT NUMÉRO 653-5 - STATIONNEMENT (RMH 330) - ADOPTION

CONSIDÉRANT que les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ont été respectées.

IL EST proposé par Marc Deslauriers, appuyé par Nancy Pelletier et résolu :

D'ADOPTER le règlement numéro 653-5 intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 653 (RMH 330) relatif au stationnement".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-214 RÈGLEMENT NUMÉRO 666-9 - ZONAGE - ADOPTION DU SECOND PROJET

CONSIDÉRANT que les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ont été respectées.

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Marc Deslauriers et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 666-9 intitulé "Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin de modifier une disposition applicable aux zones du groupe habitation (H) et la grille des usages et normes de la zone C-34".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-215 RÈGLEMENT NUMÉRO 676-4 - TARIFICATION - ADOPTION

CONSIDÉRANT que les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ont été respectées.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Karine Bérubé et résolu :

D'ADOPTER le règlement numéro 676-4 intitulé "Règlement modifiant le Règlement 676 établissant une tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-216 RÈGLEMENT NUMÉRO 690 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - ADOPTION

CONSIDÉRANT que les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ont été respectées.

IL EST proposé par Mathieu Auclair, appuyé par Marc Deslauriers et résolu :

D'ADOPTER le règlement numéro 690 intitulé "Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

GESTION DU TERRITOIRE

19-05-217 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 28-30, GRAND BOULEVARD - LOT PROJETÉ 6 306 192 (LOTS ACTUELS 1 577 937 ET 1 577 939) - PPCMOI - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment commercial sis au 28-30, Grand Boulevard, une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour le lot projeté 6 306 192, situé dans la zone C-35, visant à autoriser :

- L'usage 6631 - *Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation (entrepreneur spécialisé)*;
- L'usage 522 - *Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer*;
- Que le nombre de case de stationnement soit de 12 cases au lieu du nombre minimal de 16 cases;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme du 14 avril 2019 pour fins d'analyse;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs au Plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que les critères d'évaluation énoncés dans le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST proposé par Nancy Pelletier, appuyé par Mathieu Auclair et résolu :

D'ACCORDER la demande d'autorisation d'un projet particulier pour le lot projeté 6 306 192, situé dans la zone C-35, visant à autoriser :

- L'usage 6631 - *Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation (entrepreneur spécialisé)*;
- L'usage 522 - *Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer*;
- Que le nombre de case de stationnement soit de 12 cases au lieu du nombre minimal de 16 cases;

avec les conditions suivantes :

- Que l'usage 6631 (Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation (entrepreneur spécialisé)) ne peut être exercé que lorsque l'usage 522 (Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer) est en opération;

- Qu'une demande de PIIA soit déposée et approuvée pour l'agrandissement, pour la modification architecturale de la façade et pour l'aménagement paysager en cour avant;
- Qu'un agrandissement d'au moins 100 mètres carrés soit réalisé;
- Que les travaux d'agrandissement et de modification architecturale soient complétés dans un délai de 18 mois à partir de l'entrée en vigueur du PPCMOI.

QUE le défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions susmentionnées entraînera l'annulation de l'autorisation à réaliser le projet particulier.

QU'une consultation publique sur ce projet de résolution soit tenue le 4 juin 2019 à 19 h dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-05-218 DOSSIER DE PROPRIÉTÉ - 81, BOULEVARD DON-QUICHOTTE - ZONE C-25 - PIIA - AJOUT D'UNE ENSEIGNE MURALE POUR LE MÉDICENTRE SPORTIF CAPPINO

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis d'enseigne murale a été déposée pour le médicente sportif Cappino sis au 81, boulevard Don-Quichotte, dans la zone C-25;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à l'installation d'une enseigne sur le mur avant du bâtiment, composée de lettres en PVC apposées sur le panneau d'aluminium existant;

CONSIDÉRANT que la zone visée est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le 14 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a vérifié la conformité du PIIA aux dispositions du chapitre 2 de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le PIIA est conforme au règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST proposé par Karine Bérubé, appuyé par Marc Deslauriers et résolu :

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis d'enseigne murale pour le médicentre sportif Cappino sis au 81, boulevard Don-Quichotte, sans condition.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

TENUE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire annonce le début de la période de questions et invite les personnes présentes à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 15 à 20 h 45.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-05-219 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST proposé par Kim Comeau, appuyé par Mathieu Auclair et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 20 h 45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

LUCIE COALLIER
GREFFIÈRE